



OIAC

Conférence des États parties

Douzième session
5 - 9 novembre 2007

C-12/HCC.1
11 octobre 2007
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE DEPUIS SA CRÉATION

Introduction et synthèse

1. À sa onzième session, la Conférence des États parties ("la Conférence") a adopté une décision (C-11/DEC.9 du 7 décembre 2006) par laquelle elle a créé un comité des relations avec le pays hôte ("le Comité"), comprenant les membres suivants :
 - a) le Président du Conseil exécutif ("le Conseil");
 - b) deux représentants de chaque groupe régional;
 - c) un représentant du pays hôte, qui sera nommé par cet État partie;
 - d) le Directeur général.
2. La Conférence a chargé le Comité de traiter des privilèges et immunités visés dans la décision susmentionnée ainsi que de toutes les catégories de questions qui ont été examinées par le groupe de travail qu'avait créé le Président du Conseil conformément à un mandat donné par le Conseil à sa quarantième session, puis par le groupe de contact créé ultérieurement pour trouver, de concert avec le Secrétariat et le pays hôte, des solutions mutuellement satisfaisantes aux questions en suspens concernant la mise en œuvre intégrale de l'Accord de siège.
3. La Conférence a également autorisé le Comité à se réunir périodiquement et toutes les fois qu'il sera convoqué par son président à la demande de tout État membre ou du Directeur général, et a demandé au Comité de lui faire rapport à sa douzième session, par l'intermédiaire du Conseil, sur les progrès qu'il aura réalisés.
4. Le Comité a été créé le 10 mai 2007 et les groupes régionaux y sont représentés comme suit :

Groupe des États d'Afrique

Afrique du Sud et Algérie

Groupe des États d'Asie

République islamique d'Iran et Pakistan

États parties d'Europe orientale

Croatie et Fédération de Russie

États parties d'Amérique latine et Caraïbes

Guatemala et Mexique

États parties d'Europe occidentale et autres États

États-Unis d'Amérique et Suisse



Réunions tenues par le Comité

5. Depuis sa création, le Comité s'est réuni trois fois. À sa première réunion, tenue le jeudi 10 mai 2007 et présidée par Mme Hlengiwe Buhle Mkhize (ambassadeur d'Afrique du Sud), il a été convenu que le Comité se réunirait une fois par trimestre. La méthode de travail a également été approuvée, notamment un arrangement selon lequel l'ordre du jour de chaque réunion serait limité aux questions proposées au Président du Conseil par un groupe régional. Pour sa part, le pays hôte a accepté d'inviter les autorités néerlandaises pertinentes aux réunions du Comité si et quand la demande en est faite.
6. Dans des observations qu'il a faites au Comité à sa première réunion, le Directeur général a évoqué l'état de la mise en œuvre de l'Accord de siège, en mettant l'accent sur les chaleureuses relations entretenues avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères et les autres autorités du pays hôte. Le Directeur général a également noté que le Comité a un rôle important à jouer dans le maintien de bonnes relations entre les représentations permanentes et le pays hôte, et entre celui-ci et le personnel du Secrétariat.
7. Les deuxième et troisième réunions ont été présidées par M. Romeo Arguelles (ambassadeur des Philippines). Lors de sa deuxième réunion, qui s'est tenue à l'aéroport de Schiphol le vendredi 6 juillet 2007, les membres du Comité ont rencontré les autorités aéroportuaires pour discuter de plusieurs questions, y compris les procédures en vigueur relatives aux personnalités de marque (VIP). Le Comité a demandé un point de contrôle des passeports réservé aux diplomates.
8. M. Ron Louwerse, Chef de la sûreté à l'aéroport de Schiphol, a fait un exposé détaillé sur les questions de sécurité en général et les procédures s'appliquant aux personnalités de marque en particulier. Mme Afke Boonen, Chef du nouveau centre VIP, a présenté le centre, qui sera inauguré en janvier 2008. Le Comité a appris que le centre se situerait au Terminal 4, dans la zone hors Schengen, qu'il comprendrait un salon pour les réunions et les réceptions, une salle de presse et des salles de conférence, et que le transport par voiture jusqu'aux avions ainsi qu'un espace supplémentaire de stationnement pour au moins 25 voitures seraient également prévus.
9. À sa troisième réunion, le jeudi 6 septembre 2007, le Comité a entendu un exposé du pays hôte sur une proposition d'arrangement pour l'utilisation de l'économat hors taxes au siège de l'OIAC. L'exposé a été fait par M. Ron Muzert, Ambassadeur auprès des organisations internationales au Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Transmission du présent rapport à la Conférence des États parties

10. Le Conseil, à sa cinquantième session, a examiné et pris note dudit rapport, qui lui a été transmis sous la cote EC-50/HCC/1 du 14 septembre 2007. Conformément à C-11/DEC.9, la présente version est maintenant transmise à la Conférence pour examen à sa douzième session.